

➤ **Pour tous demandeurs :**

Etes vous adhérent à une Coopérative d'utilisation de matériel en commun (CUMA) : oui non

Si oui, précisez le nom et le numéro de la CUMA : _____

Etes vous adhérent à une organisation de producteur : oui non

Si oui, précisez le nom et le numéro de l'organisation : _____

CARACTERISTIQUES DE L'EXPLOITATION

a) Localisation du siège de l'exploitation :

Identique à la localisation du demandeur

Sinon, veuillez préciser l'adresse du projet : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

b) Zone du siège de votre exploitation :

Zone défavorisée : oui non

Zone vulnérable : oui non (sont en zones vulnérable les départements 77, 78, 91 et 95)

c) Situation de votre exploitation au regard des normes réglementaires :

c1) normes liées à la gestion des effluents (obligatoire si le projet concerne un investissement modifiant les conditions de gestion des effluents d'élevage)

Si votre siège d'exploitation est situé en dehors de la zone vulnérable, disposez-vous, avant projet, des capacités de stockage ?

RSD de 1,5 mois ⁽¹⁾ ICPE de 4 mois ⁽²⁾ non ⁽³⁾

Sinon, votre siège est en zone vulnérable et dans ce cas, disposez-vous, avant projet, des capacités agronomiques :

oui non ⁽⁴⁾

Dans les deux cas, merci d'indiquer si vous avez réalisé les travaux de mise aux normes dans le cadre d'un PMPOA :

oui non : _____ (si non précisez)

▪ Uniquement pour les projets « Bâtiments » et sauf cas des exploitations où l'ensemble des animaux est logé en aire paillée intégrale (100% litière paillée accumulée, pas d'effluent liquide), pour compléter mon dossier, je joins à ma demande une expertise sur la situation de mon exploitation ⁽⁵⁾ :

- AVANT projet,
- APRES projet,
- aucune expertise complémentaire n'est à joindre.

c2) normes liées au bien être des animaux (obligatoire si le projet concerne des projets en lien avec le respect du bien être animal)

Le cas échéant, êtes-vous aux normes pour chacun de ces atelier (à ne remplir que si ces ateliers sont directement concernés par le projet) ?

Veaux de boucherie	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non ⁽⁶⁾
Porcs reproducteurs (truies)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non ⁽⁶⁾
Poules pondeuses	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non ⁽⁶⁾

(1) Règlement sanitaire départemental (RSD), la capacité de stockage obligatoire est de un mois et demi (1,5 mois)

(2) Installations classées pour l'environnement (ICPE), la capacité de stockage obligatoire est de quatre mois (4 mois)

(3) Si, au moment du dépôt de la demande, votre exploitation n'est pas aux normes au regard de la gestion des effluents d'élevage, conformément à l'article 26 du règlement (CE) n° 1698/2005 du 20 septembre 2005 vous ne pouvez pas accéder à l'aide, sauf si vous êtes en mesure de présenter :

- un arrêté d'engagement juridique notifié ou en cours de notification au titre du PMPOA et qui accorde des délais de réalisation, sous réserve que ces derniers soient encore valides.

- Une expertise de dimensionnement qui montre qu'après réalisation de votre projet bâtiment votre exploitation détiendra les capacités de stockage pour l'exploitation.

(4) Dans ce cas, si vous n'êtes pas jeune agriculteur ou en zone vulnérable nouvellement classée, vous ne pouvez pas accéder à l'aide, sauf si vous êtes en mesure de présenter un arrêté d'engagement juridique notifié ou en cours de notification au titre du PMPOA et qui accorde des délais de réalisation, sous réserve que ces derniers soient encore valides.

(5) Un feuillet « Etat des lieux réalisé par l'éleveur » qui vous a été remis par le guichet unique vous indique s'il est nécessaire de compléter votre dossier par une expertise de dimensionnement des ouvrages de stockage des effluents et, le cas échéant, le type d'expertise (avant et/ou après projet) à joindre. Voir dans le feuillet les réponses « oui » dans la rubrique « en conclusion ». Si non, vous ne pouvez pas bénéficier d'une aide pour l'atelier qui n'est pas aux normes au regard du bien être de l'espèce animale concernée.

d) Situation à l'égard de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement et sur les prélèvements d'eau au titre de code de l'environnement (art. L 214-1 à L 214-6 et L 512-1 à L 513-3) :

Veuillez indiquer si votre exploitation :

relève du régime d'autorisation ou de déclaration au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Si plusieurs ateliers concernés, veuillez indiquer pour lesquels : _____

relève du régime d'autorisation ou de déclaration au titre de la loi sur l'eau (ex : forage pour les bâtiments d'élevage, prélèvement pour l'irrigation) ;

relève du régime d'autorisation ou de déclaration au titre de : _____
à préciser si nécessaire; (ex : droit d'eau ou autorisation pour les micro-centrales)

ne relève pas de ces réglementations

e) Orientation de l'exploitation :

grandes cultures

élevage

polyculture élevage

maraîchage – production légumière

arboriculture fruitière

pépinière

horticulture-ornementale

f) Activité d'élevage

activité d'élevage	Effectif total de l'exploitation avant projet	Effectif concerné par le projet	Effectif total de l'exploitation après projet
Vaches laitières			
Vaches allaitantes			
Génisses lait			
Génisses viande			
Taurillons ou bœufs			
Veaux de boucherie			
Brebis lait			
Brebis viande			
Chèvres			
Poules pondeuses			
Volailles de chair			
Autres (à préciser) :			

g) Type de culture sur l'exploitation :

(en hectares)	Surface actuelle	Surfaces concernées par le projet		
		Culture concernée	Surface avant projet	Surface après projet
Grandes cultures (céréales, oléoprotéagineux, betteraves, pomme de terre, cultures textiles et énergétiques,...)				
Cultures fruitières (arboriculture, fruits rouges,..)				
Horticulture, pépinières				
Maraîchage				
Viticulture				
Autres cultures spécialisées (tabac, houblon, ...) à préciser : _____				

c) Objectifs du projet :

Votre projet à pour effet :

- de réduire la pénibilité du travail
- d'améliorer la sécurité
- d'améliorer l'efficacité / la productivité et la réduction des temps de travaux
Temps de travail gagné estimé _____ (en heures/jour)
- d'améliorer la qualité de l'environnement (introduction d'innovations technologiques sur l'exploitation)
- d'améliorer la qualité des produits
- de développer les circuits courts de commercialisation
- de développer l'accueil du public
- de développer l'activité :
 - le volume de production
 - la gamme de produits
- de valorisation de la biomasse en vue de la production d'énergie
- Votre investissement s'intègre dans une démarche d'amélioration de la qualité, de réorientation ou de diversification de la production
Précisez : _____
- Votre projet d'investissement induit une modification de votre système d'exploitation ?
Précisez : _____

Autres critères d'appréciation du projet pour lequel la demande de subvention est présentée :

Toutes Activités :

Nombre d'UTH : avant projet : _____ après projet : _____

Avez vous souscrit des mesures agro-environnementales (MAE, CTE, CAD) dont le contrat est encore en cours à ce jour ou envisagez-vous de souscrire de nouvelles MAE territorialisées (MAET) mises en place pour la période 2007-2013 ?

oui non Si oui précisez l'année et le type de mesure : _____

Votre projet est-il intégré dans une démarche globale de type diagnostic agro-environnemental ?

oui non Si oui précisez : _____

Votre projet est-il intégré dans une démarche globale de type diagnostic énergétique ?

oui non Si oui précisez : _____

Votre exploitation est elle qualifiée au titre de l'agriculture raisonnée ?

oui non

Votre exploitation est elle qualifiée au titre de l'agriculture biologique

oui non Si oui précisez : _____ en cours de conversion

La production et les produits issus de l'activité d'élevage aidée sont sous Signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) tels que : label rouge, Appellation d'origine protégée (AOP), Identification géographique protégée (IGP), Spécialité traditionnelle garantie (STG), agriculture biologique) ou sous certification de conformité :

oui non Si oui précisez : _____

Votre exploitation procède t elle à la valorisation de la biomasse en vue de la production d'énergie

oui non Si oui précisez : _____

Activité élevage :

Des innovations technologiques sont-elles introduites par votre projet sur l'exploitation :

utilisation de bio-matériaux :

oui non Si oui, précisez : _____

système de traitement alternatif des effluents :

oui non Si oui précisez : _____

amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment et/ou utilisation d'énergie renouvelable :

oui non Si oui précisez : _____

Votre projet modifie t-il votre système d'élevage en vue d'améliorer les conditions sanitaires et le bien-être des animaux (au-delà des normes réglementaires) ?

oui non Si oui précisez : _____

Votre projet d'investissement s'intègre-t-il dans une démarche qualité ?

oui non

Votre exploitation est qualifiée au titre d'une charte de bonnes pratiques d'élevage :

oui non Si oui précisez la date de qualification : _____

Votre projet répond-il à une charte paysagère et/ou avez-vous recueilli un conseil en architecture (CAUE, autres structures)?

oui non Si oui précisez : _____

Pouvez-vous nous indiquer l'évolution de vos surfaces de prairies permanentes et de cultures fourragères du fait de votre projet ?

	Surface avant projet (en ha)	Surface après projet
Prairies permanentes		
Cultures fourragères		

Après réalisation de votre projet, les fosses de stockage des effluents (purin, lisier, eaux blanches et vertes) seront-elles couvertes ?

oui complètement oui partiellement non

Si oui, un système de récupération des émissions de gaz à effet de serre est-il prévu :

oui non

Si oui, une valorisation énergétique des gaz récupérés est-elle prévue :

oui non

Activité cultures végétales :

Votre projet d'investissement induit-il une modification de votre système d'exploitation ?

oui non Si oui précisez : _____

Votre exploitation est elle engagée dans une démarche de type ferti-mieux ?

oui non

Votre exploitation est elle engagée dans une démarche de type phyto-mieux ?

oui non

d) Vérification du critère communautaire lié à l'amélioration du niveau global des résultats de l'exploitation à partir des résultats prévisionnels de l'exploitation

Si vous avez une comptabilité :

(en euros)	Valeur de l'année précédente	Valeur prévisionnelle après réalisation du projet (en année de croisière)
Annuité emprunts moyen et long terme de l'exploitation		
Produit d'exploitation : ventes + primes		
Excédent brut d'exploitation (EBE)		
Revenu disponible		

Si vous n'avez pas de comptabilité :

(en euros)	Valeur de l'année précédente	Valeur prévisionnelle après réalisation du projet (en année de croisière)
Annuité emprunts moyen et long terme de l'exploitation		
Produit d'exploitation : ventes + primes		
Solde d'exploitation : recettes - dépenses		
Revenu disponible		

Calcul du Revenu disponible (en nom propre) : résultat courant + dotations aux amortissements – remboursement en capital des emprunts

Calcul du Revenu disponible pour les formes sociétaires : résultat courant avant impôts sur les sociétés + dotation aux amortissements + rémunération du travail des associés – remboursement en capital des emprunts de la société – annuités des emprunts contractés à titre personnel par les associés et pris en charge par la société – rémunération des associés non exploitants (résultat à divisé par le nombre d'associé exploitant).

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je demande (nous demandons) à bénéficier des aides du programme Régional pour l'Élevage, la Valorisation Agricole et l'Initiative Rurale – diversification agricole et 1^{ère} transformation à la ferme (PREVAIR 1).

Je déclare (nous déclarons) et atteste (attestons) sur l'honneur :

- ne pas avoir commencé l'exécution de ce projet,
- ne pas avoir sollicité une aide autre que celles indiquées sur ma demande sur le même projet et les mêmes investissements,
- avoir pris connaissance des points de contrôle, des règles de versement des aides et des sanctions encourues en cas de non-respect de ces points.
- l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes concernant ma (notre) situation et concernant le projet d'investissement.
- être à jour de mes cotisations sociales et fiscales (y compris redevance émise par l'Agence de l'eau),
- n'avoir fait l'objet d'aucun procès-verbal dressé dans l'année civile qui précède la date de dépôt de ma demande au titre des points de contrôle des normes minimales attachées à l'investissement aidé,
- le cas échéant, avoir obtenu de la part du propriétaire du terrain sur lequel la ou les implantations sont projetées, l'autorisation de réaliser ces aménagements (travaux exécutés sur le site de l'exploitation) en application de l'article L 411-73 du code rural,
- respecter les conditions d'âge au 1^{er} janvier de l'année de dépôt de ma demande (au moins 18 ans et moins de 60 ans – plafonds d'âge élevé à 65 ans dans le cas d'un repreneur de l'exploitation),
- le cas échéant, que les associés exploitants détiennent plus de 50 % du capital social,
- respecter les normes minimales attachées à mon projet (vous reporter à la notice d'information),
- avoir pris connaissance que ma demande d'aide pourra être rejetée au motif que le projet ne répond pas aux priorités ou critères définis régionalement et/ou au motif de l'indisponibilité de crédits affectés à cette mesure,
- avoir pris connaissance que ma demande sera rejetée en l'absence de réponse de l'autorité compétente au-delà du délai de six mois à compter de la date à laquelle mon dossier est réputé complet.

Je m'engage (nous nous engageons) à ne pas commencer l'exécution de ce projet avant la date d'attribution de la subvention,

Je m'engage à fournir un diagnostic environnemental, au plus tard lors de la demande de paiement,

Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide :

- à détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 années à compter de la date de signature de la décision d'octroi de l'aide,
- à informer le guichet unique de toute modification de ma (notre) situation, de la raison sociale de ma (notre) structure, de mon(notre) projet ou de mes (nos) engagements ;
- à me soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aides nationales et européennes,
- à ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits - nationaux ou européens -, en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet » ;
- à apposer sur mon bâtiment une plaque explicative lorsque l'action menée implique un investissement d'un montant total supérieur à 50 000 euros, à installer un panneau sur les sites des infrastructures dont le coût total dépasse 500 000 euros. Cette plaque explicative / ce panneau comprennent : le logo européen, la mention : « Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales », ainsi qu'une description du projet. Ces éléments relatifs à la publicité de la participation européenne doivent occuper 25 % de la plaque ;
- à poursuivre mon (notre) activité agricole au sens de l'article L311-1 du Code rural et tout particulièrement mon (notre) activité d'élevage ayant bénéficié de l'aide pendant une période de cinq années à compter de la date de signature de la décision d'octroi de la subvention ;
- à maintenir en bon état fonctionnel et pour un usage identique les investissements ayant bénéficié des aides pendant une durée de cinq ans à compter de la date de signature de la décision d'octroi de la subvention ; s'agissant de matériel, à ne pas revendre le matériel subventionné pendant une durée de cinq ans à compter de la date de signature de la décision d'octroi de la subvention ;
- à respecter les normes minimales dans le domaine de l'environnement, de l'hygiène et du bien-être des animaux attachées à l'investissement objet de l'aide,

Je suis informé(e) (nous sommes informés) qu'en fonction de l'importance économique et financière du projet concerné par la demande d'aide, des éléments complémentaires (étude économique prévisionnelle, étude de faisabilité,...) pourront être demandés.

Je suis informé(e) (nous sommes informés) qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Je suis informé(e) (nous sommes informés) que, conformément au règlement communautaire n°1974/2006, annexe 6, paragraphe 2 .1 l'Etat publiera au moins une fois par an, sous forme électronique ou sous une autre forme, la liste des bénéficiaires recevant une aide du FEADER dans le cadre du programme de développement rural hexagonal, l'intitulé des actions et le montant des fonds publics qui sont alloués à ces actions. Cette parution se fait dans le respect de la loi « informatique et liberté » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978).

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE

Pièces	Type de demandeur concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie au guichet unique	Sans objet
Exemplaire original de la demande complété et signé	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles (Devis estimatifs détaillés des travaux ou investissements)	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire (ou copie lisible) ⁽¹⁾	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tout document permettant de justifier votre situation relative aux contributions fiscales	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation d'affiliation à la MSA	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présentation de la structure demandeuse (plaquette, organigramme de présentation de la structure, du projet et des objectifs du projet)	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
K-bis ou exemplaire des statuts ⁽¹⁾	Pour les formes sociétaires ou association	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie de la carte d'identité	si vous n'avez pas de N° PACAGE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pouvoir habilitant le signataire à demander l'aide et engager la structure	Si nécessaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eléments justifiant l'existence de l'indivision et des noms des personnes la composant (les indivisions sont exclues des dispositifs 121 A et B)	Si nécessaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En cas d'acquisition immobilière : un titre de propriété et un document justifiant du titre onéreux si le titre ne le précise pas	Si nécessaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Arrêté de permis de construire ou déclaration de travaux	Si nécessaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plan de situation et plan de masse des travaux	Si nécessaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plan des aménagements intérieurs	Si nécessaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plan avant travaux et après travaux	Si nécessaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autorisation du propriétaire	Si nécessaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Expertise de dimensionnement des ouvrages de stockage des déjections avant projet	Pour les dispositifs concernant l'activité animale, l'obligation d'être conforme en matière de gestion des effluents est un critère d'accès en ZV et un engagement. Pour les projets modifiant les conditions de gestions des effluents d'élevage : Uniquement pour les projets « Bâtiment » selon l'état des lieux établi par vous-même (un feuillet <i>Etat des lieux réalisé par l'éleveur</i> est disponible au guichet unique). Si, sur votre exploitation, l'ensemble des animaux est logé en aire paillée intégrale (100% litière paillée accumulée, pas d'effluent liquide), cochez « sans objet ». Si vous disposez d'un dossier PMPOA qui intègre ce projet de modernisation, cochez « pièce déjà fournie à la DDEA ».	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Expertise de dimensionnement des ouvrages de stockage des déjections après projet		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etude économique prévisionnelle	Selon l'importance du projet, le comité de gestion se réserve le droit de la demander.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diagnostic environnemental	A fournir au plus tard lors de la demande de paiement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres pièces à préciser		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Attention : Vous n'avez pas à produire les pièces qui sont déjà en possession de la DRIAAF.

Pour l'extrait K-bis : il n'est pas à fournir si vous l'avez déjà remis à la DRIAAF après la dernière modification statutaire intervenue. Dans ce cas, merci d'indiquer ici la date d'effet de la dernière modification statutaire [__][__][__][__][__][__]. Dans le cas contraire, un K-bis original doit être fourni.

Pour le RIB : il n'est pas à produire si le compte bancaire est déjà connu de la DRIAAF. Dans le cas contraire (compte inconnu ou nouveau compte), vous devez fournir le RIB du compte sur lequel l'aide doit être versée (une copie du RIB lisible, non raturée, non surchargée est acceptée).

Afin de faciliter mes démarches auprès de l'administration,

- j'autorise
 je n'autorise pas ⁽²⁾

l'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide ou de subvention me concernant.

⁽²⁾ Dans ce cas, je suis informé qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à chaque nouvelle demande d'aide. Toutefois, cette option ne fait pas obstacle aux contrôles et investigations que l'administration doit engager afin de procéder aux vérifications habituelles découlant de l'application des réglementations européennes et nationales.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au guichet unique du département du siège de votre exploitation.

Ce formulaire est à adresser en 2 exemplaires (pièces à joindre comme les devis, les liasses fiscales, etc... en 1 exemplaire) à la DDEA du département du siège de votre exploitation.

Fait à _____ le _____

Signature(s) du demandeur, pour les formes sociétaires hors GAEC, du gérant et pour les GAEC l'ensemble des associés.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser à la DDEA désignée pour ce dispositif dont vous trouverez les adresses ci-après :

77 : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
288 rue Georges Clémenceau
ZI de Vaux le Pénil
BP 596
77005 Melun Cedex

78 : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
35 rue de Noailles
BP 1115
78011 Versailles Cedex

91 : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
Cité Administrative
Boulevard de France
91010 Évry Cedex

95 : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
Avenue Bernard Hirsch
95010 Cergy Pontoise Cedex

93, 92, 94 : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
18 avenue Carnot
94 234 Cachan

L'instruction des dossiers PREVAIR 1 – Diversification agricole et première transformation à la ferme est réalisée par :

la DRIAAF Ile-de-France



Le versement des subventions est assuré par

L'ASP



Agence de Services
et de Paiement

Avec les financements :

Conseil Régional d'Ile-de-France



Fonds Européen Agricole pour
le Développement Rural (FEADER)



ANNEXE AU FORMULAIRE

Installation de panneaux solaires photovoltaïques Calcul du montant des investissements éligibles

Le soutien à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur les bâtiments agricoles de l'exploitation intervient dans le cadre de l'amélioration de l'autonomie énergétique de l'exploitation. C'est pourquoi le soutien de la Région n'est accordé que pour les surfaces de panneaux photovoltaïques destinées à l'autoconsommation électrique ou à l'équivalent d'autoconsommation dans le cas d'une revente totale à EDF.

1/ Investissements éligibles :

Panneaux solaires thermiques

Panneaux photovoltaïques :

- Tous types de technologie : monocristallins, polycristallins, amorphes, hybrides (cristallin/amorphe);
- Surimposés ou intégrés au bâtiment ;

Equipements annexes aux panneaux mais indispensables ou souvent nécessaires (hors équipements accessoires) :

- Photovoltaïques : onduleurs, disjoncteurs, régulateurs, batteries, câbles principaux, supports de montage des panneaux ;
- Thermiques : matériel de raccordement au réseau d'eau, support de montage des panneaux.

Installation (hors frais de transport et services associés) :

- frais de pose des panneaux (main d'œuvre facturée)
- pose des câbles (pour ce qui concerne les panneaux, le bâtiment ainsi que la parcelle concernée par le bâtiment)

Etudes :

Seuls sont éligibles les investissements immatériels (« études ») liés aux investissements matériels, dès lors que la demande est déposée en même temps que la demande d'aide aux investissements matériels.

Il peut alors s'agir des investissements immatériels suivants :

- études préalables (liées au lieu d'installation des panneaux, au dimensionnement, à la rentabilité du projet) réalisées par des structures spécifiquement compétentes (bureaux d'études spécialisés pour ce qui concerne les études techniques et financières, centres de gestion pour ce qui concerne les études de rentabilité, sur la base des données techniques des bureaux d'études spécialisés);
- honoraires d'architectes pour l'étude de l'installation éligible.

Plafond : dans la limite de 10% du montant des investissements matériels, plafonné à 4 000 € d'aide par projet.

Autoconsommation ou revente de l'électricité : deux cas de figure :

1/ Si la totalité de l'électricité produite par les panneaux est auto-consommée sans être réintroduite dans le réseau électrique, la totalité de l'investissement est alors éligible.

2/ Si l'électricité produite par les panneaux est introduite dans le réseau et revendue, il convient alors d'évaluer l'équivalent de surface de panneaux correspondant à l'électricité consommée sur l'exploitation.

2/ Éléments de calcul pour l'assiette éligible maximum :

(A) Superficie des panneaux installés _____ m ²	(B) Energie produite annuellement par les panneaux _____ kWh	(C) Montant de l'investissement _____ € HT
(D) Equivalent superficie correspondant à l'énergie consommée (A x E) / B = _____ m ²	(E) Electricité consommée annuellement sur l'exploitation _____ kWh	(F) Montant de l'investissement éligible (C x D) / A = <input style="width: 100px;" type="text"/> €
(G) Prix du m ² de toiture hors panneaux _____ € HT		

Simple installation de panneau ou demande d'aide dans le cadre de la construction d'un bâtiment éligible : Deux cas de figure :

- **1** : la demande d'aide concerne **uniquement l'installation de panneaux photovoltaïques** :

Montant de l'investissement éligible **(F)**: €

- **2** : la demande d'aide concerne l'installation de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment éligible au titre de PREVAIR 1 (transformation à la ferme), PREVAIR 2 (commercialisation) ou PREVAIR 4 (élevage). Dans ce cas, il revient de calculer, en plus du montant éligible au titre des panneaux photovoltaïques (cas A), le montant éligible correspondant à l'équivalent de toiture pour la surface de panneaux non aidés (hors autoconsommation)

Superficie totale des panneaux installés : _____ m² => _____ €

Superficie des panneaux éligibles : _____ m² => _____ €

Superficie non aidée au titre des panneaux mais éligible au titre du soutien au bâtiment :

_____ m² => x _____ € (coût du m² de toiture sur le reste du bâtiment) => _____ €

Montant de l'investissement éligible
F + ((A-D) x G) €

3/ Justificatifs de la consommation électrique actuelle :

Les justificatifs de la consommation électrique annuelle de l'exploitation sont nécessaires afin d'évaluer la part de l'autoconsommation (ou son équivalent s'il y a revente à EDF) dans le cadre du projet. Les justificatifs à joindre sont les suivants :

- Etat récapitulatif des consommations annuelles depuis 3 ans
- Dernières factures EDF (si compteur électrique indépendant, propre à l'exploitation)
- Attestation comptable de la consommation électrique de l'exploitation (en cas de compteur commun maison d'habitation et exploitation)
- Estimation de la consommation prévisionnelle sur 2 ans (à justifier en cas de variation du prévisionnel)

Consommation électrique				Estimation de la consommation	
N - 3	N - 2	N - 1	Année N	N + 1	N + 2

4/ Autres pièces à fournir : document de présentation du projet

Ce document pourra prendre comme base les recommandations de l'ADEME en matière de cahier des charges relatif aux pré-diagnostic de systèmes photovoltaïques.

Le document fera apparaître :

- Présentation de l'objectif du projet ;
- Présentation du maître d'ouvrage (coordonnées complètes, références) ;
- Présentation des actions déjà engagées sur l'exploitation pour maîtriser/diminuer les consommations électriques actuelles ;
- Caractéristiques et dimensionnement de l'installation qui fait l'objet de la demande ;
- Calendrier prévisionnel de réalisation des études et travaux ;
- Modalité de raccordement au réseau (type, contractualisation,...) ou d'autoconsommation ;
- Détail des coûts (pour chaque poste : capteurs, onduleurs, supports,...), du plan de financement et bilan économique de l'installation projetée ;
- Photographie du bâtiment concerné, plans de localisation du bâtiment et de l'implantation des panneaux.
- Le cas échéant l'attestation du recours, pour l'installation ou les études, à l'ADEME, l'ARENE, à des professionnels adhérents à une charte de qualité (QualiPv par exemple), etc.

5/ Intensité de l'aide

Point réglementaire : Pour l'ensemble des investissements (matériels et immatériels), le taux d'aide, tous financeurs confondus, ne peut dépasser 40% de l'assiette éligible.

Intensité de l'aide de la Région Ile-de-France :

Investissements immatériels : aide plafonnée à 10% du montant des investissements matériels et à 4 000 € d'aide par projet.

Investissements matériels : 25% de l'assiette éligible HT

Majoration de 5 point pour les JA (statut de JA nécessaire) et de 10 points pour les agriculteurs en mode de production AB ou engagés dans une démarche environnementale ou un programme agri-urbains soutenus par la Région.

Plafond d'aide : 50 000 € par projet et par an dans la limite de 150 000 € sur 5 ans.

Plafond de l'assiette éligible : 150 000 € par projet et par UTH, dans la limite de 2 UTH ou 3 UTH pour les GAEC.